

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le six du mois de juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 30 juin 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON (arrivée en cours de séance) – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : O. LAURENT a donné pouvoir à C. VEILLARD
C. GARCIA EBOLI a donné pouvoir à M. VANNEL
S. IDÉ a donné pouvoir à J. LEPRÉ

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : B. PÉCHON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 9 juin 2023
- Délibérations
 - Personnel communal : création d'un poste de Brigadier-Chef Principal
 - Syndicat Isérois des Rivières Rhône-Aval (SIRRA) : opération de pose de repères de crues / ruissellements et de panneaux d'information
 - Protection de l'environnement : contrat avec Alcome – responsabilité élargie des producteurs
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 9 JUIN 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

[arrivée d'Isabelle PILLON]

DÉLIBÉRATION N° 20230706-01

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL (présenté par J. Lepré)

Délibération prise pour ouvrir un poste de policier municipal au grade de Brigadier-Chef Principal. Cette ouverture sera suivie dans un deuxième temps de la fermeture du poste actuel de Brigadier.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230706-02

SYNDICAT ISÉROIS DES RIVIÈRES RHÔNE-AVAL (SIRRA) : OPÉRATION DE POSE DE REPÈRES DE CRUES / RUISSELLEMENTS ET DE PANNEAUX D'INFORMATION (présenté par J.-P. Badia)

Cinq repères de crue sont prévus sur le village. Des modifications sur les supports initialement prévus dans la délibération 20210826-03 sont à apporter. Le repère initialement prévu sur le poteau Enedis situé chemin du Maupas sera placé sur un support dédié. La commune financera 50% des macarons de repère de crue et le support associé, le reste étant financé par le SIRRA.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230706-03

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : CONTRAT AVEC ALCOME – RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (présenté par C. Veillard)

Quelques chiffres clé :

- chaque année 67,7 millions de cigarettes consommées en France ;
- 80% des fumeurs déplorent le manque de cendriers ;
- 75% d'entre eux jettent leurs mégots sur la voie publique.

Alcome est un éco-organisme qui collecte les taxes liées au tabac et les redistribue aux collectivités sous forme d'aide. Alcome propose à la commune 10 cendriers à installer sur le territoire communal, leur mise en place étant à la charge de la commune.

De plus, une aide de 0,50€/hab sera versée par Alcome pour aider à cette installation. Une convention avec Alcome permettra un enlèvement gratuit des mégots déposés dans les cendriers.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 17 – abstention : 1 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES

FINALISATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU (présenté par J. Tissot)

Les modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent être finalisées avant mardi 11 juillet. Mardi, ces modifications seront validées avec Mme Geourjon de Vienne Condrieu Agglomération et le cabinet en charge de la modification.

ASSOCIATION (présenté par J. Tissot)

L'Écho de la Sévenne fait son assemblée générale vendredi à 19h30 à St Just Chaleyssin. Hélène Perdielle se propose de représenter la mairie.

CURAGE DES FOSSÉS (présenté par J. Tissot)

La commune a été donneur d'ordre sur le curage de certains fossés à proximité du pipeline. Il est rappelé que tous travaux sont à prendre avec précaution et que certains pouvant apparaître anodins peuvent représenter des dangers.

PANNEAUX SOLAIRES (présenté par J. Lepré)

Présentation d'une offre d'Ombre'Isère d'installation de panneaux solaires sur la commune. Le projet proposé se situe sur les tennis et le parking du stade. Ombre'Isère rémunère dans son offre la commune avec un loyer de 4000€/an ou par la possibilité de mettre à disposition l'électricité produite en autoconsommation collective. Cette offre présente l'opportunité de couvrir des terrains de tennis sans investissement conséquent.

DÉMOLITION CARA (présenté par S. Ficca)

Beaucoup de questions sont posées sur la destruction de la maison Cara. Une communication va être préparée pour présenter ce que la municipalité compte faire de cette acquisition. Aucun projet n'est à ce jour défini, mais il s'agit d'une acquisition qui permettra dans le futur de permettre le développement d'infrastructures autour de la maison des associations.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 août 2023 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le maire,

The signature of the Mayor is written in dark ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE VILLETTE DE VIENNE' around the perimeter and '38190' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a crown on top and a cross at the bottom.

Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.